

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1041

présenté par

M. Gonzalez, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Villedieu, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Tivoli

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 53, insérer la phrase suivante :

« Dans cette optique, des moyens seront mis en oeuvre afin de sécuriser les recrutements d'informaticiens hautement qualifiés et ainsi éviter leur départ vers le secteur privé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le ministère fait face à des difficultés structurelles de son schéma d'emplois. Si les cibles de recrutement prévues par la loi de programmation militaire 2019-2025 ont globalement été atteintes, les départs ont été quant à eux trop nombreux pour permettre la croissance attendue par cette dernière. En effet, les rémunérations offertes pour le secteur privé attirent les informaticiens les plus

qualifiés, dont les compétences sont pourtant essentielles dans le développement d'une cyberdéfense de premier plan. Cet amendement vise à obtenir des précisions de la part du Gouvernement sur les moyens qui seront mis en oeuvre pour sécuriser les recrutements de ces profils de qualité.